



Séance du mardi 6 avril 2021

Question n° 16a

Vote du budget primitif 2021

Budget principal

Le Conseil communautaire s'est réuni le mardi six avril deux mille vingt et un à dix-huit heures, espace socio-culturel à Orval.

COMMUNES

TITULAIRES

REEMPLACANTS

ARPHEUILLES

Monsieur Pascal AUGENDRE

BESSAIS-LE-FROMENTAL

Monsieur Serge AUDONNET

BOUZAIS

Monsieur Olivier PARILLAUD

Nathalie BERNARDON

BRUÈRE-ALLICHAMPS

Monsieur Roger DAGHER

CHARENTON-DU-CHER

Monsieur Pascal AUPY
Madame Colette PY

COLOMBIERS

Monsieur Daniel BÔNE

COUST

Monsieur Pascal COLLIN

DREVANT

Monsieur Patrick BIGOT

Christian SIBOULET

FARGES-ALLICHAMPS

Madame Édith MICHELIC

Pouvoir à Roger DAGHER

LA CELLE

Monsieur Philippe AUZON

LA GROUTTE

Monsieur Philippe PERRICHON

MARÇAIS

Madame Michelle RIVET

MEILLANT

Madame Marie-Claude JULIEN

NOZIÈRES

Monsieur Franck DAUMIN

Absent

ORCENAI

Monsieur Yann CADIER

ORVAL

Madame Clarisse DULUC
Monsieur Alain ANDRIAU
Madame Françoise GONNET

SAINT-AMAND-MONTROND

Monsieur Emmanuel RIOTTE
Madame Jacqueline CHAMPION
Monsieur Francis BLONDIEAU
Madame Florence COMBES
Monsieur Geoffroy CANTAT
Madame Isabelle CHAPUT
Monsieur Raphaël FOSSET
Madame Sophie CUINIERES-MARTINAT

Pouvoir à Emmanuel RIOTTE

Monsieur Jean-Claude LAUNAY

Absente

Madame Malika LACH-HAB

Pouvoir à Noura ANGLADE

Monsieur Didier DEVASSINE

Madame Noura ANGLADE

Monsieur Philippe MARME

Madame Marie-Catherine MALTHER-PIREYRE

Madame Marie BLASQUEZ

Monsieur Yves PURET

Madame Jennifer TIXIER

Absente

SAINT-PIERRE-LES-ÉTIEUX

Monsieur Claude AUBAILLY

VERNAIS

Monsieur Charles ADOLPH

Membres en exercice : 38
Membres présents : 32
Membres votants : 35

Secrétaire de séance : Madame Marie BLASQUEZ

Date de la convocation : 29 mars 2021
Date de l'affichage : 29 mars 2021

Accusé de réception en préfecture
018-200036135-20210406-20210406Ques16a-DE
Date de télétransmission : 12/04/2021
Date de réception préfecture : 12/04/2021

Extrait du Registre des délibérations

Séance du mardi 6 avril 2021

Question n° 16a

Vote du budget primitif 2021 Budget principal

Monsieur Daniel BÔNE, Président, présente ce dossier.

Vu les articles L 2312-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu le jeudi 25 février 2021 ;

Vu la présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles (*joint à la synthèse*) ;

Le budget principal 2021 de la Communauté de communes Cœur de France est équilibré en dépenses et en recettes, pour les sections de fonctionnement et d'investissement à la somme de 8 895 297,96 €.

Section de fonctionnement 4 440 914,24 €
Section d'investissement 4 454 383,72 €

Section de fonctionnement

Dépenses

Intitulés	N° de chapitre	Montants
Charges à caractère général	011	435 440,20 €
Charges de personnel	012	730 080,00 €
Autres charges de gestion courante <i>dont subvention d'équilibre budget CFI : 173 874,18 €</i> <i>dont subvention d'équilibre budget tourisme : 200 000,00 €</i>	65	1 372 369,45 €
Charges financières	66	285 797,00 €
Dotations aux amortissements	042	421 000,00 €
Indemnité renégociation de la dette	042	343 910,03 €
Charges spécifiques	67	3,00 €
Atténuation de produits – FPIC	014	62 591,00 €
Virement à la section d'investissement	023	789 723,56 €
TOTAL		4 440 914,24 €

Recettes

Intitulés	N° de chapitre	Montants
Résultat de fonctionnement N-1 reporté	002	440 303,24 €
Produits services	70	484 200,00 €
Impôts et taxes	73	213 467,00 €
Fiscalité locale	731	2 818 850,00 €
Dotations et participations	74	301 738,00 €
Amortissement des subventions	042	26 000,00 €
Autres produits de gestion courante	75	106 356,00 €
Reprise de provision	78	50 000,00 €
TOTAL		4 440 914,24 €

Section d'investissement

Dépenses

Intitulés	N° de chapitre	Montants
Résultat d'investissement N-1 reporté	001	970 366,64 €
Amortissement des subventions	040	26 000,00 €
Immobilisations incorporelles	20	39 694,00 €
Immobilisations corporelles	21	273 682,56 €
Subventions d'équipement versées	204	776 092,78 €
Immobilisations en cours	23	1 402 547,74 €
Capital de la dette	16	966 000,00 €
TOTAL		4 454 383,72 €

Recettes

Intitulés	N° de chapitre	Montants
Subventions d'investissement	13	1 639 199,50 €
Excédent de fonctionnement capitalisé	1068	970 366,64 €
Amortissement du patrimoine et provisions	040	421 000,00 €
Indemnité renégociation de la dette	040	343 910,03 €
Emprunt	16	278 746,59 €
Immobilisations en cours	23	11 437,40 €
Virement de la section de fonctionnement	021	789 723,56 €
TOTAL		4 454 383,72 €

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

adopte le budget primitif 2021 du budget principal de Cœur de France.

(document budgétaire et présentation brève et synthétique retraçant les informations essentielles ci-joints).


Le Président
Daniel BÔNE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Etablissements publics communaux et de coopération intercommunale :
CDC Coeur de France (1)

AGREGÉ AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 20003613500073

POSTE COMPTABLE : Trésorerie de Saint Amand Montrond

M. 57

Budget primitif
Voté par nature

BUDGET : 700 - Budget Principal (3)

ANNEE 2021

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.
 (2) A compléter en s'agissant d'un budget annexé.
 (3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexé.

Accusé de réception en préfecture
018-200036135-20210406-20210406-cvauw18e-DE
Date de réception préfecture : 12/04/2021

Sommaire

I - Informations générales	4
A - Informations statistiques, fiscales et financières	5
B - Modalités de vote du budget	6
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	7
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	8
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	
II - Présentation générale du budget	9
A - Vue d'ensemble - Vote et rapports	10
B1 - Présentation des AP votés	11
B2 - Présentation des AE votés	12
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	15
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	17
D1 - Balance générale - Dépenses	19
D2 - Balance générale - Recettes	
III - Vote du budget	21
A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	25
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	28
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	29
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	30
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	31
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	33
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	36
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	40
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	
IV - Annexes	
A - Présentation croisée	
A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A1.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	Sans Objet
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	Sans Objet
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A1.908 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A2.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	Sans Objet
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	Sans Objet
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	Sans Objet
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A2.938 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet
B - Annexes patrimoniales	42
B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	43
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	44
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	49
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	50
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	

- B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme
- B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes
- B2 - Methodes utilisées pour les amortissements
- B3.1 - Etat des provisions constituées
- B3.2 - Etalement des provisions
- B4 - Etat des charges transférées
- B5 - Detail des chapitres d'operations pour comptes de tiers
- B6 - Prêts
- B7.1 - Etat des emprunts garantis
- B7.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis
- B8.1 - Subventions versées
- B8.2 - Etat des contrats de crédit-bail
- B8.3 - Etat des contrats de PPP
- B8.4 - Etat des autres engagements donnés
- B8.5 - Etat des engagements reçus
- B9 - Etat du personnel
- B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier
- B11.1 - Liste des organismes de regroupement
- B11.2 - Liste des établissements publics créés
- B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe

C - Annexes budgétaires

- C1.1 - Equilibre budgétaire - Dépenses
- C1.2 - Equilibre budgétaire - Recettes

D - Autres éléments d'information

- D1 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale
- D2 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe
- D3.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget
- D3.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation
- D4 - Décisions en matière de taux
- D5.1 - Biais de la répartition de la TEOM - Investissement
- D5.2 - Biais de la répartition de la TEOM - Fonctionnement

V - Arrêté et signatures

- A - Arrêté et signatures

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

- dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 - Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les subventions et participations, les dettes et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;
- les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

- 52 Sans Objet
- 53 Sans Objet
- 54 Sans Objet
- 55 Sans Objet
- 56 Sans Objet

- 57 Sans Objet
- 58 Sans Objet
- 59 Sans Objet

CDC Cour de France - 700 - Budget Principal - BP - 2021

**I - INFORMATIONS GENERALES
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES**

Informations statistiques		Valeurs
Population totale		
Informations fiscales (N-2)		Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)		
Informations financières - ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	
3	Dépenses de personnel / population	
4	Encours de dette / population (2)	
5	DSF / population	
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (3)	
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (3)	
8	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (3)	
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3)	
10	Encours de la dette / dépenses réelles de fonctionnement (3)	

(1) A renseigner selon les dispositions réglementaires et départmentales applicables à la collectivité. Informations complétées dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base de l'informatic N-2 transmise par les services préfinancés.

(2) Pour les collectivités, les données sont indiquées en N-2.

(3) Pour les collectivités, les données sont indiquées en N-2.

**I - INFORMATIONS GENERALES
MODALITES DE VOTE DU BUDGET**

I - L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget :

- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- avec (2) vote formel sur chacun des chapitres ;
- avec (3) vote formel sur chacun des chapitres ;

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'articles à article est la suivante :

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réparti par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III - L'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans les limites suivantes (3) :

IV - En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V - Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI - La compensation d'articles par rapport au budget cumulé (5) de l'exercice précédent.

VII - Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du comité administratif (6).

(1) A compléter par « dix-huit » ou « dix-neuf ».
 (2) Indiquer « avec » ou « sans ».
 (3) Au minimum avec la limite de 7,5% des dépenses liées à la section. L'extension des crédits reportés aux dépenses de personnel.
 (4) A compléter par un tel ou tel des crédits suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :
 - « dépenses de fonctionnement » ;
 - « dépenses d'investissement » ;
 (5) Indiquer « positif » ou « négatif ». Budget cumulé = BP + BE + DL.
 (6) A compléter par un tel ou tel des blocs ci-dessous :
 - avec reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
 - avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du comité administratif ;
 - avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

**I - INFORMATIONS GENERALES
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT - RESULTATS (1)**

	RESULTAT DE L'EXERCICE N-1				Résultat au solde (A)
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté		
TOTAL DU BUDGET	6 624 726,02	5 854 908,41	1 258 111,36	A1	488 233,77
Investissement	3 378 848,32	2 051 107,79	376 359,42	A2	-922 276,11
Fonctionnement	3 294 877,70	3 852 800,62	881 741,96	A3	1 410 689,88

	RESTES A REALISER N-1				Solde (B)	
	Dépenses	Recettes				
TOTAL des PAR	I + II	112 792,52	III - IV	12 243,00	B1	-102 494,52
Investissement	I	112 792,52	II	12 243,00	B2	-102 494,52
Fonctionnement	II	0,00	IV	0,00	B3	0,00

	RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)	
TOTAL	A1 + B1	384 739,25
Investissement	A2 + B2	-1 025 876,63
Fonctionnement	A3 + B3	1 410 689,88

(1) Enté complété uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du comité administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.
 (2) Indiquer le signe « + » dépenses - recettes, et « - » recettes - dépenses.
 (3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur le ligne budgétaire (0) ou somme algébrique (N-1). Indiquer le signe « + » dépenses, et « - » recettes.
 (4) A compléter par un tel ou tel des crédits suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :
 (5) Indiquer le signe « + » et le montant.

I – INFORMATIONS GENERALES
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap./ art. (2)	Libellé	(1)	Dépenses engagées non mandatées	I
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL			115 737,52	C2
018	RSA		0,00	
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	
13	Subventions d'investissement (3)		0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00	
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)		0,00	
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)		10 800,00	
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)		9 021,78	
21	Immobilisations corporelles (3)		57 637,56	
22	Immobilisations reçues en affectation (3)		0,00	
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)		38 278,18	
26	Participations et créances rattachées		0,00	
27	Autres immobilisations financières (3)		0,00	
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers		0,00	
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(1)	0,00	
011	Charges à caractère général (4)		0,00	
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)		0,00	
014	Atténuations de produits		0,00	
016	APA		0,00	
017	RSA / Régularisations de RMI		0,00	
65	Autres charges de gestion courante (4)		0,00	
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus		0,00	
66	Charges financières		0,00	
67	Charges spécifiques (4)		0,00	

(1) Il s'agit des restes à réaliser, établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 019 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap./ art. (2)	Libellé	(1)	Titres restant à émettre	I
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL			12 243,00	C3
018	RSA		0,00	
024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00	
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	
13	Subventions d'investissement (recues) (3)		12 243,00	
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00	
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)		0,00	
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)		0,00	
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)		0,00	
21	Immobilisations corporelles (3)		0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation (3)		0,00	
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)		0,00	
26	Participations et créances rattachées		0,00	
27	Autres immobilisations financières (3)		0,00	
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers		0,00	
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV)	0,00	
70	Prod. services, domaine, ventes diverses		0,00	
73	Impôts et taxes		0,00	
731	Fiscalité locale		0,00	
74	Dotations et participations (4)		0,00	
75	Autres produits de gestion courante (4)		0,00	
013	Atténuations de charges (4)		0,00	
016	APA		0,00	
017	RSA / Régularisations de RMI		0,00	
76	Produits financiers		0,00	
77	Produits spécifiques (4)		0,00	

(1) Il s'agit des restes à réaliser, établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET - VOTE ET REPORTS				II
VOTE	DEPENSES	RECETTES		A
	3 368 279,66	4 442 140,72		
	+			
Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	115 737,52	12 243,00		
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif)	(si solde positif)		
	172 366,64	0,00		
	=	=		
Total de la section d'investissement (2)	4 454 383,72	4 454 383,72		
VOTE	DEPENSES	RECETTES		
	4 440 914,24	4 000 817,00		
	+			
Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00		
002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit)	(si excédent)		
	0,00	440 302,74		
	=	=		
Total de la section de fonctionnement (2)	4 440 914,24	4 440 814,24		
TOTAL DU BUDGET (4)	8 895 297,96	8 895 297,96		

(1) A savoir uniquement en cas de report des reports de l'exercice précédent, soit après la vote du compte administratif, soit en cas de report anticipé des résultats.
 Ce total à réaliser de la section de fonctionnement comprend : en dépenses, les dépenses engagées non mandatées et non effectuées dans l'exercice en report de l'exercice précédent.
 Les restes à réaliser de la section d'investissement comprennent : en dépenses, les dépenses engagées non mandatées et non effectuées dans l'exercice en report de l'exercice précédent.
 (2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.
 (3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.
 (4) Total du budget = total de la section d'investissement + total de la section de fonctionnement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET PRESENTATION DES AP VOTEES						II
Numéros	Libellés	Chapitres	Montant		B1	
AUTORISATION DE PROGRAMME (1)						
2021-2	BALLON FLUO	204	271 000,00			
2021-1	CHARENTON DU CHER RUE CHAPELLE	23	-41 642,00			
2017-2AP	MSP LA CHAUME	23	1 298 000,00			
2020-2	ORVAL RTE DE LIGNIERES AP		-29 875,00			
2019-2J	ST-MAND-LE-BREUIL-POINT-DE-FER	23	-3 498,00			
	TRAVAUX LA PASSERELLE	23	8 413,00			
	TOTAL		1 885 887,00			
4 AP de dépenses (indicateurs 2, (3))						
		020	0,00			
	TOTAL GENERAL		1 885 887,00			

(1) Il s'agit des AP nouvelles ou partielles votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP relatives à des nouvelles programmations pluriannuelles (à l'exception des AP modifiant un stock d'AP existant).
 (2) Il s'agit des AP de dépenses reportées. Leur montant est limité à 1 % des dépenses votées de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulés s'ils ne sont pas été engagés.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET - SECTION D'INVESTISSEMENT		C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	80 510,00	10 800,00	28 884,00	28 884,00	39 694,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (6)	612 650,00	9 021,78	767 071,00	767 071,00	776 092,78
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	76 294,00	57 637,56	216 045,00	216 045,00	273 682,56
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	1 563 167,87	38 278,18	1 384 269,56	1 384 269,56	1 402 547,74
	Total des dépenses d'équipement	2 332 621,87	115 737,52	2 378 279,56	2 378 279,56	2 482 017,08
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	9 262,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 176 300,00	0,00	988 000,00	988 000,00	988 000,00
18	Cote de liaison : affectation (BA, règle) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	1 185 562,00	0,00	988 000,00	988 000,00	988 000,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de liens (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	3 518 183,87	115 737,52	3 342 279,56	3 342 279,56	3 488 017,08
040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	30 000,00		26 000,00	26 000,00	26 000,00
041	Opérations patrimonialisées (7)	79 450,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	109 450,00		26 000,00	26 000,00	26 000,00
	TOTAL	3 627 633,87	115 737,52	3 368 279,56	3 368 279,56	3 484 017,08
	D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE					970 365,64
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES					4 454 382,72

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 recense les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il recense, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une cotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de liens figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) DF 023 = RI 021 ; D1 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; D1 041 = RI 041.

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
PRESENTATION DES AE VOTEES		B2

Numéro	Libellé	Chapitre(s)	Montant
2017-3AE	ST AMAND RUE GUILLON AE		1 041,00
	TOTAL		1 041,00
	« AE des dépenses imputées » (2)	022	0,00
	TOTAL GENERAL		1 041,00

(1) Il s'agit des AE nouvelles ou sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE nouvelles à de nouveaux engagements prévus, mais également des AE modifiant un état d'AE existant.

(2) L'ensemble peut voter des AE de « dépenses imputées ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées et elles n'ont pas d'impact.

(12) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 au solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.
 (13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET						II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT						C1
RECETTES D'INVESTISSEMENT						
Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'Assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	1 312 312,73	12 243,00	1 626 956,50	1 626 956,50	1 639 199,50
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	140 000,00	0,00	278 746,59	278 746,59	278 746,59
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	11 437,40	11 437,40	11 437,40
	Total des recettes d'équipement	1 452 312,73	12 243,00	1 917 140,49	1 917 140,49	1 929 383,49
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	150 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	0,00	0,00	970 366,64	970 366,64	970 366,64
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	150 000,00	0,00	970 366,64	970 366,64	970 366,64
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	1 602 312,73	12 243,00	2 887 507,13	2 887 507,13	2 899 750,13
021	Virement de la section de fonctionnement (10)	1 214 257,71		769 723,56	769 723,56	769 723,56
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	340 000,00		764 910,03	764 910,03	764 910,03
041	Opérations patrimoniales (10)	79 450,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	1 633 707,71		1 534 633,59	1 534 633,59	1 534 633,59
	TOTAL	3 236 020,44	12 243,00	4 442 140,72	4 442 140,72	4 454 383,72
						+
						0,00
						=
						4 454 383,72

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.	AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)	1 526 633,59
--	--	---------------------

- (1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.
 (2) Proposition formée par le président pour l'exercice N.
 (3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
 (4) Sauf 105, 169 et 18440.
 (5) En dépenses, le chapitre 22 « Travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recettes, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.
 (6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.
 (7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.
 (8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.
 (9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
 (10) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.
 (11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre et la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET						II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT						C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	300 000,00	0,00	433 060,20	433 060,20	433 060,20
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	700 000,00	0,00	730 080,00	730 080,00	730 080,00
014	Atténuations de produits	57 915,00	0,00	62 591,00	62 591,00	62 591,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6566) (3)	1 460 996,25	0,00	1 374 749,45	1 374 749,45	1 374 749,45
6566	Frais fonctionnement des groupes d'étus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		2 518 911,25	0,00	2 600 480,65	2 600 480,65	2 600 480,65
66	Charges financières	368 500,00	0,00	285 797,00	285 797,00	285 797,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00	3,00	3,00	3,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semit-budgétaires) (3)	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		2 837 411,25	0,00	2 886 280,65	2 886 280,65	2 886 280,65

023	Virement à la section d'investissement (4)	1 214 257,71		769 723,56	769 723,56	769 723,56
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) / (5)	340 000,00		764 910,03	764 910,03	764 910,03
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		1 554 257,71		1 534 633,59	1 534 633,59	1 534 633,59
TOTAL		4 491 665,96	0,00	4 440 914,24	4 440 914,24	4 440 914,24

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE						0,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES						4 440 914,24

(1) Voir état-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre et la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	300 000,00	0,00	484 200,00	484 200,00	484 200,00
73	Impôts et taxes (sauf la 731)	118 718,00	0,00	118 401,00	118 401,00	118 401,00
731	Fiscalité locale	2 772 509,00	0,00	2 913 916,00	2 913 916,00	2 913 916,00
74	Dotations et participations (3)	245 236,00	0,00	301 738,00	301 738,00	301 738,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	98 510,00	0,00	106 356,00	106 356,00	106 356,00
Total des recettes de gestion courante		3 534 973,00	0,00	3 924 811,00	3 924 811,00	3 924 811,00
76	Produits financiers	44 954,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semit-budgétaires) (3)	0,00		50 000,00	50 000,00	50 000,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		3 579 927,00	0,00	3 974 811,00	3 974 811,00	3 974 811,00

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) / (5)	30 000,00		26 000,00	26 000,00	26 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		30 000,00		26 000,00	26 000,00	26 000,00
TOTAL		3 609 927,00	0,00	4 000 811,00	4 000 811,00	4 000 811,00

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE						440 303,24
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES						4 440 914,24

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL	
DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	1 528 633,59

(1) Voir état-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre et la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 au solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
BALANCE GENERALE – DEPENSES		D1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
INVESTISSEMENT			
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement (3)	0,00	26 000,00	26 000,00
15 Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	966 000,00	0,00	966 000,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00		0,00
	0,00		0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	39 694,00	0,00	39 694,00
204 Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	776 032,78	0,00	776 032,78
21 Immobilisations corporelles (3) (5)	273 682,56	0,00	273 682,56
22 Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	1 402 547,74	0,00	1 402 547,74
018 RSA	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28 Amortissement des immobilisations (reprises)	0,00	0,00	0,00
29 Dépréciation des immobilisations (4)	0,00	0,00	0,00
39 Dépréciation des stocks et en-cours (4)	0,00	0,00	0,00
3... Stocks et en-cours	0,00	0,00	0,00
198 Neutralisation des amortissements	0,00	0,00	0,00
45 Charges d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481 Charges à rép. sur plusieurs exercices	0,00	0,00	0,00
49 Dépréciation des comptes de tiers (4)	0,00	0,00	0,00
59 Dépréciation des comptes financiers (4)	0,00	0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total	3 459 017,08	26 000,00	3 484 017,08

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE 970 366,64

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 4 454 383,72

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
FONCTIONNEMENT			
011 Charges à caractère général (9)	433 060,20		433 060,20
012 Charges de personnel et frais assimilés (9)	730 080,00		730 080,00
014 Atténuations de produits	62 591,00		62 591,00
016 APA	0,00		0,00
017 RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60 Achats et vente de stocks		0,00	0,00
65 Autres charges de gestion courante (sauf 6585) (9)	1 374 749,45	0,00	1 374 749,45
6586 Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
66 Charges financières	285 797,00	343 910,03	629 707,03
67 Charges spécifiques (9)	3,00	0,00	3,00
68 Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	421 000,00	421 000,00
71 Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023 Virement à la section d'investissement		789 723,56	789 723,56
Dépenses de fonctionnement – Total	2 886 280,65	1 554 633,59	4 440 914,24

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE 0,00

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 4 440 914,24

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
 (2) Voir le liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
 (3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.
 (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
 (5) Hors chapitres opérations.
 (6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
BALANCE GENERALE – RECETTES		D2

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)			
INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement (recus) (3)	1 639 195,50	0,00	1 639 195,50
15 Provisions pour risques et charges (4)	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	276 746,59	343 910,03	622 656,62
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00		0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (3) (6)	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	11 437,40	0,00	11 437,40
018 RSA	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28 Amortissement des immobilisations	0,00	0,00	0,00
29 Dépréciations des immobilisations (4)	0,00	421 000,00	421 000,00
39 Dépréciation des stocks et en-cours (4)	0,00	0,00	0,00
3... Stocks et en-cours	0,00	0,00	0,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481 Charges à rep. sur plusieurs exercices	0,00	0,00	0,00
49 Dépréciation des comptes de tiers (4)	0,00	0,00	0,00
59 Dépréciation des comptes financiers (4)	0,00	0,00	0,00
021 Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
024 Produits des cessions d'immobilisations	769 723,56	0,00	769 723,56
Recettes d'investissement – Total	1 929 383,49	1 654 633,59	3 484 017,08
			+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE			0,00
			+
R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT			970 366,64
			=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES			4 454 383,72

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)			
FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013 Atténuations de charges (6)	0,00		0,00
016 APA	0,00		0,00
017 RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60 Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70 Prod. services, domaine, ventes diverses	484 200,00		484 200,00
71 Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72 Production immobilisée		0,00	0,00
73 Impôts et taxes (sauf 731)	118 401,00		118 401,00
731 Fiscalité locale	2 913 616,00		2 913 616,00
74 Dotations et participations (8)	301 738,00		301 738,00
75 Autres produits de gestion courante (8)	106 356,00		106 356,00
76 Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77 Produits spécifiques (8)	0,00	26 000,00	26 000,00
78 Reprise sur amortissements et provisions (8)	50 000,00	0,00	50 000,00
79 Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total	3 974 811,00	26 000,00	4 000 811,00
			+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE			440 303,24
			=

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES				4 440 914,24

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
- (3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une cession initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

SECTION D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE - DEPENSES - AP NOUVELLES ET CREDITE DE L'EXERCICE									
Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP de la France	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses effectuées dans le cadre de l'exercice	Pour information, dépenses effectuées dans le cadre de l'exercice	TOTAL (RAR N-1 + Vote)	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
TOTAL	3 427 833,87	115 737,52	0,00	3 342 279,56	3 342 279,56	0,00	3 342 279,56	3 444 017,03	3 444 017,03
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	80 510,00	10 800,00	0,00	28 894,00	28 894,00	0,00	28 894,00	38 694,00	38 694,00
204 Subventions d'équipement versées (9)	612 650,00	9 021,78	0,00	757 071,00	757 071,00	0,00	757 071,00	776 092,78	776 092,78
21 Immobilisations corporelles	79 294,00	57 837,56	0,00	219 045,00	219 045,00	0,00	219 045,00	273 882,56	273 882,56
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	1 583 187,87	38 278,18	0,00	1 364 269,56	1 364 269,56	0,00	1 364 269,56	1 402 547,74	1 402 547,74
Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement	2 232 421,87	115 737,52	0,00	2 374 279,56	2 374 279,56	0,00	2 374 279,56	2 482 017,03	2 482 017,03
10 Doubtious, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement	9 262,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunt et dette assimilée (sauf 1699)	1 172 300,00	0,00	0,00	966 000,00	966 000,00	0,00	966 000,00	966 000,00	966 000,00
18 Cofinancements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18 Cofinancements et cotisations (BA, Vajip)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26 Participations et cotisations rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020 Dépenses imputables (dans le cadre d'une AP)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières	1 181 562,00	0,00	0,00	966 000,00	966 000,00	0,00	966 000,00	966 000,00	966 000,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles	3 519 103,87	115 737,52	0,00	3 342 279,56	3 342 279,56	0,00	3 342 279,56	3 458 017,03	3 458 017,03
040 Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	30 000,00	0,00	0,00	26 000,00	26 000,00	0,00	26 000,00	26 000,00	26 000,00
041 Opérations patrimoniales (7)	79 450,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre	109 450,00	0,00	0,00	26 000,00	26 000,00	0,00	26 000,00	26 000,00	26 000,00
D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)									970 308,04
Total des dépenses d'investissement cumulée									4 454 325,72

(1) Voir ANNEXE 10 pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AP nouvelles et des votes liés et de la même rubrique du budget. Cela concerne les AP relatives à des nouvelles opérations autorisées mais également les AP modifiant un état CAP existant.

III - VOTE DU BUDGET		SECTION D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE - RECETTES		III	
Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RECETTES RAR N-1	Propositions nouvelles	Voix de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Voix)
		I	II	III	III = I + II
TOTAL	3 234 920,44	12 243,00	3 471 774,98	3 471 774,98	4 684 917,98
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement (hors 138)	1 312 312,73	12 243,00	1 828 968,50	1 828 968,50	1 839 181,50
16 Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1693 non budgétaire)	140 000,00	0,00	278 748,59	278 748,59	278 748,59
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20A Immobilisations incorporelles (hors 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations affectées (hors 2324)	0,00	0,00	11 437,40	11 437,40	11 437,40
Total des recettes d'équipement	1 482 312,73	12 243,00	1 917 140,49	1 917 140,49	1 928 383,49
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1063)	150 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138 Autres subventions invest. non tarif.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 169)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18 Opér. de labo. et affectation (GA-Veja)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26 Recettes de gestion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024 Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières	150 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
415 Charges d'acquisition pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles	1 632 312,73	12 243,00	1 917 140,49	1 917 140,49	1 929 383,49
037 Moins de la section de fonctionnement	1 214 257,71		789 723,56	789 723,56	789 723,56
040 Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	340 000,00		764 910,03	764 910,03	764 910,03
041 Opérations patrimoniales (6)	79 460,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre	1 633 707,71		1 554 633,59	1 554 633,59	1 654 633,59
BUDGET FONCTIONNEMENT RAPPORT AU BUDGET (7)					9,00
Affectation au compte 1008 (8)					878 356,54
Total des recettes d'investissement cumulées					4 454 313,72

(1) Voir annexe 14 pour le contenu du budget précédent.

III - VOTE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES - DETAIL PAR ARTICLE

Chap./ art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Voies de l'Assemblée	Propositions nouvelles	Voies de l'Assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Voies + Propositions)
TOTAL	3 827 633,87	112 737,52	3 388 278,56	3 388 278,56	0,00	3 388 278,56	0,00	3 484 917,08
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (art 204)	80 610,00	10 800,00	28 894,00	28 894,00	0,00	28 894,00	0,00	39 894,00
2031 Frais d'études	60 610,00	10 800,00	28 894,00	28 894,00	0,00	28 894,00	0,00	39 894,00
2061 Concessions, droits similaires	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2088 Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement (art 204)	612 650,00	9 021,78	787 071,00	787 071,00	0,00	787 071,00	0,00	776 092,78
20414 Voeux (art 204)	4 350,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2041413 Subv. Cne GFP: Projet infrastructure	0,00	0,00	120 071,00	120 071,00	0,00	120 071,00	0,00	120 071,00
2041582 Autres grps - Bâiments et installat	119 290,00	9 021,78	159 000,00	159 000,00	0,00	159 000,00	0,00	167 021,78
2041583 Autres grps-Proj instructif ht	489 000,00	0,00	489 000,00	489 000,00	0,00	489 000,00	0,00	489 000,00
21 Immobilisations corporelles	78 294,00	57 637,56	216 045,00	216 045,00	0,00	216 045,00	0,00	273 862,56
2111 Terrains nus	0,00	46 950,00	-46 950,00	-46 950,00	0,00	-46 950,00	0,00	0,00
21321 Immeubles de rapport	0,00	0,00	230 000,00	230 000,00	0,00	230 000,00	0,00	230 000,00
21738 Autres constructions (mise à disposition)	0,00	10 687,56	29 675,00	29 675,00	0,00	29 675,00	0,00	40 332,56
21758 Autres mat. matériel out.	28 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21838 Autre matériel informatique	40 000,00	0,00	3 350,00	3 350,00	0,00	3 350,00	0,00	3 350,00
21948 Autre matériel de bureau et mobiliers	7 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2195 Matériel de téléphonie	3 194,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation	1 563 167,87	38 278,18	1 364 266,56	1 364 266,56	0,00	1 364 266,56	0,00	1 402 547,74
22331 Constructions	0,00	0,00	240 000,00	240 000,00	0,00	240 000,00	0,00	240 000,00
2317 Immo. corporelles reçues mise à disp.	1 563 167,87	38 278,18	1 124 266,56	1 124 266,56	0,00	1 124 266,56	0,00	1 162 547,74
Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement	2 332 621,87	112 737,52	2 378 278,56	2 378 278,56	0,00	2 378 278,56	0,00	2 492 017,08

Chap./ art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Voies de l'Assemblée	Propositions nouvelles	Voies de l'Assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Voies + Propositions)
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement	9 282,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1321 Subv. non liées, Etat, élabi.	9 282,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1658 non budgétaire)	1 178 300,00	0,00	0,00	986 000,00	986 000,00	986 000,00	0,00	986 000,00
1641 Emprunt en euros	1 171 000,00	0,00	0,00	986 000,00	986 000,00	986 000,00	0,00	986 000,00
169741 Dettes - Communies membres du GFP	5 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18 Opérations de trésorerie et affectation (Rég. élabi.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020 Dépenses imputées (dans le budget)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45... Opérations pour compte de tiers (5)	1 188 582,00	0,00	0,00	986 000,00	986 000,00	986 000,00	0,00	986 000,00
Total des dépenses financières	1 188 582,00	0,00	0,00	986 000,00	986 000,00	986 000,00	0,00	986 000,00
Total des dépenses réelles	3 518 183,87	118 737,52	3 342 278,56	3 342 278,56	0,00	3 342 278,56	0,00	3 428 917,08
040 Opérations ordre transf. entre sections (6)	30 000,00	0,00	26 000,00	26 000,00	26 000,00	26 000,00	0,00	26 000,00
041 Reprise sur autofinancement	30 000,00	0,00	26 000,00	26 000,00	26 000,00	26 000,00	0,00	26 000,00
13911 Subv. Etat et élabi.	3 166,94	0,00	3 251,54	3 251,54	3 251,54	3 251,54	0,00	3 251,54
139141 Subv. Inst. Communes membres du GFP	26 833,06	0,00	22 748,46	22 748,46	22 748,46	22 748,46	0,00	22 748,46
041 Charges transférées (7)	79 450,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations patrimoniales (8)	79 450,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
028 Autres subventions d'équip. non transf.	79 450,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre	109 450,00	0,00	26 000,00	26 000,00	26 000,00	26 000,00	0,00	26 000,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.
 (2) Voir l'art 148 pour le contenu du budget précédent.
 (3) Voir l'art 148 pour le contenu de son volet de la même disposition de budget. C'est concerne les AP relatives à de nouvelles opérations budgétaires mais également les AP modifiant un stock GFP existant.
 (4) Voir l'art 148 pour le contenu de son volet de la même disposition de budget.
 (5) Voir l'art 148 pour le contenu de son volet de la même disposition de budget.
 (6) Voir l'art 148 pour le contenu de son volet de la même disposition de budget.
 (7) Voir l'art 148 pour le contenu de son volet de la même disposition de budget.
 (8) Voir l'art 148 pour le contenu de son volet de la même disposition de budget.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

III
A2.1

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations au D/10/1N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est affectée à une AP.

(6) CL: définition du chapitre des opérations (Code CL) (CL = RIF 042).
 (7) Autres opérations budgétaires ne sont figurées à l'article 102 (cf. chapitre CL4 « produit des ventes (Transactions) »).
 (8) Les opérations budgétaires ne sont figurées à l'article 102 (cf. chapitre CL4 « produit des ventes (Transactions) »).
 (9) Le chapitre 201 « Administration Equipement travaux » est un chapitre global regroupant les comptes 204 et 205.

III - VOTE DU BUDGET		III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT		A2.2

Cet état ne contient pas d'information.

III - VOTE DU BUDGET		III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT		A2.3

Cet état ne contient pas d'information.

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES - DETAIL PAR ARTICLE					III	A3
Chap. / art. (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Voie de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Voie)	III = I + II
TOTAL	3 235 029,44	12 243,00	3 471 774,08	3 471 774,08	3 484 017,08	
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
131 Subv. transf. Etat et collectivités locales (hors 138)	1 312 312,73	12 243,00	1 626 998,50	1 626 998,50	1 639 241,50	
1312 Subv. transf. Etat et collectivités locales (hors 138)	600 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
1313 Subv. transf. Départements	60 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
1314 Subv. transf. Communes membres du GFP	125 644,00	0,00	89 334,00	89 334,00	89 334,00	
1315 Subv. transf. Autres groupements	0,00	0,00	546 195,00	546 195,00	546 195,00	
1318 Autres subventions d'équipement transf.	465 000,00	0,00	745 631,00	745 631,00	745 631,00	
1321 Subv. non transf. Equipement mobilier du GFP	126 880,00	0,00	345 000,00	345 000,00	345 000,00	
13241 Subv. non transf. Equipement mobilier du GFP	140 000,00	0,00	278 248,59	278 248,59	278 248,59	
16 Emprunts et dettes assimilées (hors 1638 non budgétisées) (3)	140 000,00	0,00	278 248,59	278 248,59	278 248,59	
1641 Emprunts et dettes assimilées	140 000,00	0,00	278 248,59	278 248,59	278 248,59	
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
204 Subventions d'équipement matériel diverses (4.110)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
21 Immobilisations corporelles (4.1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
211 Terrains nus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
22 Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
23 Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
2317 Immo. corporelles reçues sous forme de dons	0,00	0,00	11 437,40	11 437,40	11 437,40	
Total des recettes d'équipement	1 482 312,73	12 243,00	1 817 140,49	1 817 140,49	1 829 383,49	
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1038)	150 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
1032 F.C.V.A.R.	150 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
138 Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
16 Emprunts et dettes assimilées (hors 1638, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
1638 Emprunts et dettes assimilées (hors 1638, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
18 Cofinancement par les collectivités locales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
26 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
024 Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Total des recettes financières	150 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
45 Charges et opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Total des recettes réelles	1 632 312,73	12 243,00	1 817 140,49	1 817 140,49	1 829 383,49	
027 Virement de la section de fonctionnement	1 214 257,71	0,00	769 233,56	769 233,56	769 233,56	
040 Opérations acte transf. entre sections (6) (7) (8)	340 000,00	0,00	764 910,03	764 910,03	764 910,03	
0421 Emprunts en euros	0,00	0,00	343 910,03	343 910,03	343 910,03	
0422 Emprunts en euros	0,00	0,00	140 210,69	140 210,69	140 210,69	
2804114 Voies	107 019,00	0,00	140 245,40	140 245,40	140 245,40	
2804141 Subv. Coeur GFP - Equipement mobilier	5 951,41	0,00	5 951,41	5 951,41	5 951,41	

Chap. / art. (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Voie de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Voie)	III = I + II
28041412 Subv. Coeur GFP - Equipement infrastructure	5 475,71	0,00	4 720,31	4 720,31	4 720,31	
28041413 Subv. Coeur GFP - Equipement infrastructure	96 454,05	0,00	126 794,19	126 794,19	126 794,19	
28041414 Subv. Coeur GFP - Equipement infrastructure	54 333,33	0,00	54 333,33	54 333,33	54 333,33	
28051 Concessions et droits similaires	3 025,40	0,00	12 090,27	12 090,27	12 090,27	
281718 Autres bâtiments publics	4 666,07	0,00	4 666,07	4 666,07	4 666,07	
281721 Phyl. arbres, arbutifs (mise à disposition)	2 610,14	0,00	1 810,14	1 810,14	1 810,14	
281728 Autres constructions (m. à dispos)	2 038,84	0,00	2 038,84	2 038,84	2 038,84	
281739 Hâtures de voirie (m. à dispos)	0,00	0,00	1 371,46	1 371,46	1 371,46	
281757 Installations sportives	0,00	0,00	612,00	612,00	612,00	
281817 Installations sportives, aménagements divers	10 722,60	0,00	15 424,53	15 424,53	15 424,53	
281828 Autres matériels de transport	4 204,92	0,00	4 204,92	4 204,92	4 204,92	
281838 Autre matériel informatique	2 310,26	0,00	7 547,04	7 547,04	7 547,04	
281848 Autres matériels de bureau et mobiliers	9 453,86	0,00	1 839,45	1 839,45	1 839,45	
041 Opérations patrimoniales (9)	79 450,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Total des recettes d'ordre	1 832 707,71	0,00	1 554 632,59	1 554 632,59	1 554 632,59	

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
 (2) Sauf 165, 166 et 1646.
 (3) Emplois budgétaires, les comptes 204, 21, 22, 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de recettes courantes (hors investissements).
 (4) Voir l'annexe (VAB) pour le détail des opérations pour compte de tiers.
 (5) Les comptes 10, 20, 30 et 40 peuvent figurer dans le détail des comptes à la collectivité à partir du régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
 (6) Les comptes 45, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 00, 01, 02, 03, 04, 05, 06, 07, 08, 09, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 00, 01, 02, 03, 04, 05, 06, 07, 08, 09, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 00, 01, 02, 03, 04, 05, 06, 07, 08, 09, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 00, 01, 02, 03, 04, 05, 06, 07, 08, 09, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 00, 01, 02, 03, 04, 05, 06, 07, 08, 09, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 00, 01, 02, 03, 04, 05, 06, 07, 08, 09, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 00, 01, 02, 03, 04, 05, 06, 07, 08, 09, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 00, 01, 02, 03, 04, 05, 06, 07, 08, 09, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 00, 01, 02, 03, 04, 05, 06, 07, 08, 09, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 00, 01, 02, 03, 04, 05, 06, 07, 08, 09, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 00, 01, 02, 03, 04, 05, 06, 07, 08, 09, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 00, 01, 02, 03, 04, 05, 06, 07, 08, 09, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 00, 01, 02, 03, 04, 05, 06, 07, 08, 09, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 00, 01, 02, 03, 04, 05, 06, 07, 08, 09, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 00, 01, 02, 03, 04, 05, 06, 07, 08, 09, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 00, 01, 02, 03, 04, 05, 06, 07, 08, 09, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 00, 01, 02, 03, 04, 05, 06, 07, 08, 09, 10, 11, 1

(1) Hors dépenses budgétaires aux chapitres 016 et 017.
 (2) Les comptes de personnel figurent dans le détail du chapitre et la collectivité a coté pour le régime des professions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
 (3) Inscrire en cas de notes des résultats de l'exercice précédent (après vote de compte administratif) ou si régime anticipé des RAR.

SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE										
Chap.	Libellés	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR R-1	DEPENSES			Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR R-1 + Vote)	III	B
				Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE				
	TOTAL	4 491 888,86	0,00	4 440 914,24	0,00	4 440 914,24	0,00	4 440 914,24	4 440 914,24	0,00
011	Charges à caractère général (3)	300 000,00	0,00	433 060,20	0,00	433 060,20	0,00	433 060,20	433 060,20	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	700 000,00	0,00	730 080,00	0,00	730 080,00	0,00	730 080,00	730 080,00	0,00
014	Atténuations de produits	57 915,00	0,00	62 591,00	0,00	62 591,00	0,00	62 591,00	62 591,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courantes	1 400 996,25	0,00	1 374 749,45	0,00	1 374 749,45	0,00	1 374 749,45	1 374 749,45	0,00
6598	Frais fonctionnement des groupes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses de gestion des services	2 618 911,25	0,00	2 600 480,65	0,00	2 600 480,65	0,00	2 600 480,65	2 600 480,65	0,00
66	Charges financières	368 500,00	0,00	285 797,00	0,00	285 797,00	0,00	285 797,00	285 797,00	0,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00	3,00	0,00	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	418 500,00	0,00	285 800,00	0,00	285 800,00	0,00	285 800,00	285 800,00	0,00
	Total des dépenses réelles	2 937 411,25	0,00	2 886 280,65	0,00	2 886 280,65	0,00	2 886 280,65	2 886 280,65	0,00
023	Virement à la section	1 274 257,71	0,00	789 723,56	0,00	789 723,56	0,00	789 723,56	789 723,56	0,00
042	Opérations ordre inférieur de la section (4)	340 000,00	0,00	764 910,03	0,00	764 910,03	0,00	764 910,03	764 910,03	0,00
043	Opérations ordre inférieur de la section (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre	1 614 257,71	0,00	1 554 633,59	0,00	1 554 633,59	0,00	1 554 633,59	1 554 633,59	0,00
	D002 Résultat reporté ou anticipé (5)									0,00
	Total des dépenses de fonctionnement cumulées								4 440 914,24	

(1) Voir état LB pour le contenu de budget précédent.
 (2) Il s'agit des AE reportées ou anticipées lors de la séance d'adoption du budget. Des concours en AE réalisés à des nouvelles engagements prélevés mais épuisés par AE modifiant un état d'AE existant.

SECTION DE FONCTIONNEMENT - VOTE D'ENSEMBLE

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (II)	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
013	Abonnements de charges (2)	0,00	0,00	4 800 811,00	4 800 811,00	4 800 811,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Autres recettes, ventes diverses	300 000,00	0,00	484 200,00	484 200,00	484 200,00
73	Impôts et taxes (hors 731)	2 772 500,00	0,00	2 813 915,00	2 813 915,00	2 813 915,00
74	Dons et participations (2)	245 230,00	0,00	301 730,00	301 730,00	301 730,00
75	Autres recettes de gestion courante (2)	98 510,00	0,00	105 350,00	105 350,00	105 350,00
TOTAL	TOTAL	3 334 870,00	0,00	3 324 811,00	3 324 811,00	3 324 811,00
77	Produits financiers (2)	44 550,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort, dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00	0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
TOTAL des recettes financières		44 550,00	0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
642	Opérations entre transf. entre sections (3) (4) (5)	3 378 820,00	0,00	3 378 820,00	3 378 820,00	3 378 820,00
643	Opérations entre inférieurs de la section (6)	30 000,00	0,00	26 000,00	26 000,00	26 000,00
TOTAL des recettes d'ordre		38 000,00	0,00	26 000,00	26 000,00	26 000,00
TOTAL		3 372 870,00	0,00	3 324 811,00	3 324 811,00	3 324 811,00

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (II)	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL	TOTAL	3 372 870,00	0,00	3 324 811,00	3 324 811,00	3 324 811,00

(1) Valeur des 13 jours de congés du budget précédent.
 (2) Non recetables, inscrites au chapitre 016 et 017.
 (3) Le compte 79 inscrit figure dans le détail des crédits et le compte 016 et 017.
 (4) Crédits destinés à rembourser les opérations particulières de la section de fonds au titre de la section 016 et 017.
 (5) Crédits destinés à rembourser les opérations particulières de la section de fonds au titre de la section 016 et 017.
 (6) Versements en cas de recettes des réalisables de l'exercice précédent (après vote de compte administratif) ou si recette inscrite en résultat.

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL PAR ARTICLE

Chap./art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (II)	Pour Information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour Information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
011	TOTAL	4 497 069,06	0,00	0,00	4 440 914,24	4 440 914,24	0,00	4 440 914,24	4 440 914,24
605	Charges à caractère général (4)	300 000,00	0,00	0,00	433 062,20	433 062,20	0,00	433 062,20	433 062,20
60511	Achats de matériel, éqpt, et travaux	17 041,25	0,00	0,00	2 176,00	2 176,00	0,00	2 176,00	2 176,00
60512	Eau et assainissement	0,00	0,00	0,00	6 516,00	6 516,00	0,00	6 516,00	6 516,00
60513	Énergie - Électricité	700,00	0,00	0,00	6 000,00	6 000,00	0,00	6 000,00	6 000,00
60514	Équipement	110,00	0,00	0,00	700,00	700,00	0,00	700,00	700,00
60515	Fournitures d'entretien	20 000,00	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
60516	Fournitures de petit équipement	3 600,00	0,00	0,00	6 000,00	6 000,00	0,00	6 000,00	6 000,00
60517	Fournitures administratives	6 928,75	0,00	0,00	4 143,00	4 143,00	0,00	4 143,00	4 143,00
60518	Autres matières et fournitures	11 020,00	0,00	0,00	11 200,00	11 200,00	0,00	11 200,00	11 200,00
611	Contrats de prestations de services	860,00	0,00	0,00	1 072,20	1 072,20	0,00	1 072,20	1 072,20
612	Locations immobilières	2 000,00	0,00	0,00	5 184,00	5 184,00	0,00	5 184,00	5 184,00
6151	Matériel roulant	1 000,00	0,00	0,00	19 810,00	19 810,00	0,00	19 810,00	19 810,00
6152	Entretien, réparations bâtiments publics, opérations autres bâtiments	0,00	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
61523	Entretien, réparations voitures	58 000,00	0,00	0,00	48 000,00	48 000,00	0,00	48 000,00	48 000,00
61524	Entretien matériel roulant	1 000,00	0,00	0,00	500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
6156	Maintenance	9 000,00	0,00	0,00	12 168,00	12 168,00	0,00	12 168,00	12 168,00
616	Multimédia	0,00	0,00	0,00	6 700,00	6 700,00	0,00	6 700,00	6 700,00
6168	Autres primes d'assurance	20 000,00	0,00	0,00	1 500,00	1 500,00	0,00	1 500,00	1 500,00
617	Études et recherches	1 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Venements à des organismes de régisseurs	500,00	0,00	0,00	21 740,00	21 740,00	0,00	21 740,00	21 740,00
6235	Indemnités aux comptables et régisseurs	5 500,00	0,00	0,00	1 062,00	1 062,00	0,00	1 062,00	1 062,00
6236	Autres honoraires, conseils	0,00	0,00	0,00	7 500,00	7 500,00	0,00	7 500,00	7 500,00
6237	Frais d'actes et de contenus	0,00	0,00	0,00	1 200,00	1 200,00	0,00	1 200,00	1 200,00
6238	Annuaire et trisores	0,00	0,00	0,00	6 810,00	6 810,00	0,00	6 810,00	6 810,00
6239	Poies et copieuses	13 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6240	Coût de gestion imprimés	0,00	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
6241	Coût de gestion imprimés et missions	3 800,00	0,00	0,00	4 000,00	4 000,00	0,00	4 000,00	4 000,00
6251	Frais de déplacement	8 000,00	0,00	0,00	4 000,00	4 000,00	0,00	4 000,00	4 000,00
6252	Frais de télécommunications	0,00	0,00	0,00	8 572,00	8 572,00	0,00	8 572,00	8 572,00

CDC Coeur de France - 700 - Budget Principal - BP - 2021

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Voie de l'Assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Voie de l'Assemblée II	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Voie) III = I + II
6231	Concours divers (collations)	3 450,00	0,00	0,00	2 752,00	2 752,00	2 752,00	2 752,00
6234	Révisions pour services rendus	200,00	0,00	0,00	520,00	520,00	520,00	520,00
6237	Remb. frais budgets annexes et régies	90 000,00	0,00	0,00	225 000,00	225 000,00	225 000,00	225 000,00
6285	Autres services extérieurs	500,00	0,00	0,00	2 500,00	2 500,00	2 500,00	2 500,00
6351	Taxes foncières	12 000,00	0,00	0,00	11 400,00	11 400,00	11 400,00	11 400,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	700 000,00	0,00	0,00	720 080,00	720 080,00	720 080,00	720 080,00
6217	Personnel affecté par la commune du GFP	60 000,00	0,00	0,00	20 080,00	20 080,00	20 080,00	20 080,00
6332	Collations vendues au F.N.A.L.	370,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6336	Collations CNPT et CDOGPT	6 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6338	Autres sur menus	1 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	398 496,00	0,00	0,00	710 000,00	710 000,00	710 000,00	710 000,00
64112	S.F.T., indemnité de résidence	11 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64113	NBI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités	62 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64131	Rémunérations	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64139	Primes et autres indemnités	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'I.R.S.S.A.F.	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	84 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.L.C.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6455	Autres pour assurances du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6459	Versement au F.A.C. supplément familial	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6459	Coll. aux eures organismes sociaux	1 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6476	Médecine du travail, pharmacie	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	5 634,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	57 915,00	0,00	0,00	62 591,00	62 591,00	62 591,00	62 591,00
7392221	Fonds participation res. com. et déduction	57 915,00	0,00	0,00	62 591,00	62 591,00	62 591,00	62 591,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSX / Réhabilitations de RM	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courantes (sauf le 6585) (4)	1 469 999,25	0,00	0,00	1 374 749,45	1 374 749,45	1 374 749,45	1 374 749,45
65311	Indemnité de location	113 900,00	0,00	0,00	119 000,00	119 000,00	119 000,00	119 000,00
65313	Cotisations de location	7 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65314	Chgs. sécurité sociale - part patronale	29 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65315	Formation	0,00	0,00	0,00	2 380,00	2 380,00	2 380,00	2 380,00

CDC Coeur de France - 700 - Budget Principal - BP - 2021

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Voie de l'Assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Voie de l'Assemblée II	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Voie) III = I + II
6542	Créances éteintes	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6548	Autres contributions	185 732,00	0,00	0,00	186 398,00	186 398,00	186 398,00	186 398,00
6561	Organismes de regroupement	19 600,00	0,00	0,00	18 140,00	18 140,00	18 140,00	18 140,00
6575641	Subv. fonct. bud. ann. et régies (sauf concanationale)	428 021,25	0,00	0,00	373 874,18	373 874,18	373 874,18	373 874,18
6575843	Subv. fonct. form. et concanationale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65782	Subv. fonct. organismes publics divers entreprises	20 000,00	0,00	0,00	100 720,00	100 720,00	100 720,00	100 720,00
65742	Subv. de fonctionnement aux entreprises	75 543,00	0,00	0,00	9 540,00	9 540,00	9 540,00	9 540,00
65748	Subv. fonct. autres personnes droit privé	100,00	0,00	0,00	64 083,27	64 083,27	64 083,27	64 083,27
6583	Int. moratoires et pénalités sur marchés	0,00	0,00	0,00	40 600,00	40 600,00	40 600,00	40 600,00
6588	Autres	572 300,00	0,00	0,00	450 005,00	450 005,00	450 005,00	450 005,00
6588	Frais fonctionnement des groupes d'état	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses de gestion des services financiers	2 518 811,25	0,00	0,00	2 600 489,65	2 600 489,65	2 600 489,65	2 600 489,65
66	Charges financières	388 500,00	0,00	0,00	285 797,00	285 797,00	285 797,00	285 797,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	372 972,48	0,00	0,00	283 034,00	283 034,00	283 034,00	283 034,00
66112	Intérêts - Rattachement IAE (CNE)	-4 478,48	0,00	0,00	-7 237,00	-7 237,00	-7 237,00	-7 237,00
6611	Intérêts des autres dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00	0,00	0,00	3,00	3,00	3,00	3,00
673	Taxes annuées (sur exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	3,00	3,00	3,00	3,00
68	Dotation aux provisions	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6815	Dot. prov. pour risques fonct. courant (administrations semi-budgétaires) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6865	Dot. prov. risques et charges	60 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imputées (dans le cadre d'une AE)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des charges financières et spécifiques	418 500,00	0,00	0,00	285 804,00	285 804,00	285 804,00	285 804,00
	Total des dépenses totales	2 937 411,25	0,00	0,00	2 886 293,65	2 886 293,65	2 886 293,65	2 886 293,65
023	Virement à la section	1 214 257,71	0,00	0,00	789 723,56	789 723,56	789 723,56	789 723,56
042	Opérations entre transf. entre sections (67/73)	340 000,00	0,00	0,00	764 910,03	764 910,03	764 910,03	764 910,03
6682	Recettes de rattachement d'appoint	0,00	0,00	0,00	343 910,03	343 910,03	343 910,03	343 910,03

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	Vote de l'assemblée sur l'AE (pre ou la budgétaire (3))	Proportions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III + II
6811	Dot. amort. immos. incorporeables	340 000,00		421 000,00	421 000,00		421 000,00	421 000,00
043	Opérations ordre / infirmerie de la section (7) (8)	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre	1 554 257,71		1 554 633,59	1 554 633,59		1 554 633,59	1 554 633,59

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	-47 705,98
Montant des ICNE de l'exercice N-1	-40 518,85
= Différence ICNE N-1/ICNE N-1	-7 227,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
 (2) Valeur 68113 pour le compte de résultat de l'exercice.
 (3) Il s'agit des AE nouvelles qui ont vocation à être enclavées dans le budget principal.
 (4) Hors dépenses imputées sur chapitres 018 et 017.
 (5) Les dépenses de base de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.
 (6) Les dépenses de base de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.
 (7) ICNE additionnels des dépenses des opérations d'ordre (05042 et 07042) par 043 et 044.
 (8) ICNE additionnels des dépenses des opérations d'ordre (05042 et 07042) par 043 et 044.
 (9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 671 et 672 (cf. chapitre 024 - produits des cautions et remboursements).
 (10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III - VOTE DU BUDGET SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES - DETAIL PAR ARTICLE

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Proportions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III + II
	TOTAL	3 608 827,20	0,00	4 008 611,00	4 008 611,00	4 008 611,00
013	Attributions de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6459	Remb. charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6479	Remboursement sur autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Rija / allocations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	300 000,00	0,00	484 200,00	484 200,00	484 200,00
70941	Mise à disposition personnel SA, Agglo, CCAS, CODE	264 900,00	0,00	264 200,00	264 200,00	264 200,00
70988	Produits activités annexes (abonnements)	35 100,00	0,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	118 718,00	0,00	118 401,00	118 401,00	118 401,00
73221	FNRSR	35 898,00	0,00	35 898,00	35 898,00	35 898,00
73222	Fonds participation res. com. et intercom	82 720,00	0,00	82 403,00	82 403,00	82 403,00
731	Fiscalité locale	2 772 509,00	0,00	2 913 816,00	2 913 816,00	2 913 816,00
73111	Impôts directs locaux	2 677 443,00	0,00	2 818 850,00	2 818 850,00	2 818 850,00
73112	Cotisation sur la VAE	95 066,00	0,00	95 066,00	95 066,00	95 066,00
7318	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotation et participations (3)	245 238,00	0,00	301 738,00	301 738,00	301 738,00
741124	Dotation d'intercommunalité (dote EPCI)	133 863,00	0,00	133 863,00	133 863,00	133 863,00
741126	Dotation de compensation des EPCI	6 637,00	0,00	4 216,00	4 216,00	4 216,00
744	FCVA	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
74718	Autres participations Etat	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74741	Participation communes membres du GFP	0,00	0,00	22 154,00	22 154,00	22 154,00
747818	Autres	0,00	0,00	37 189,00	37 189,00	37 189,00
74812	D.O.R.I.P.	0,00	0,00	37 511,00	37 511,00	37 511,00
74813	Autres compensation de la TP	39 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74833	Etat-Compensation CET (VAE et CFE)	13 654,00	0,00	6 774,00	6 774,00	6 774,00
74834	Etat-Compensation exploitat ions foncières	13 654,00	0,00	13 444,00	13 444,00	13 444,00
74834	Etat-Compensation exploitation logement	35 985,00	0,00	35 985,00	35 985,00	35 985,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	68 510,00	0,00	106 356,00	106 356,00	106 356,00
752	Revenues des immeubles	76 900,00	0,00	76 356,00	76 356,00	76 356,00
75888	Autres	22 610,00	0,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00
	Total des recettes de gestion des services	3 554 873,60	0,00	3 924 611,00	3 924 611,00	3 924 611,00
76	Produits financiers	44 854,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76231	Remb. intérêts emprunts communaux du GFP	44 854,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, Budget prévisionnel (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Total (RAR N-1 + (3) + (4))
78	Repenses amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		50 000,00	50 000,00	50 000,00
7855	Rep. prov. reçues et charges financières	0,00		50 000,00	50 000,00	50 000,00
Total des recettes réelles		3 578 927,00	0,00	3 974 831,00	3 974 831,00	3 974 831,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	30 000,00		28 000,00	28 000,00	28 000,00
777	Rec... stibv liv transférées (4) (5) (6) (7)	0,00		28 000,00	28 000,00	28 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		30 000,00		28 000,00	28 000,00	28 000,00

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant bud	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE des finances	0,00
+ Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00
	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Hors recettes imposables aux chasses (04 4317).

(3) C1, déduction du chiffre des cotisations (04 449) (04 449) (04 449) (04 449) (04 449).

(4) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre à la condition d'être affectés à des opérations budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Ce chapitre peut donner lieu à des opérations budgétaires dans les opérations de crédits au titre de la section 41, à la condition que les opérations de crédits au titre de la section 41 soient affectées à des opérations budgétaires.

(6) Si le montant des ICNE des finances est inférieur au montant de l'article 7622, le montant de l'article 7622 sera nul.

(7) Si le montant des ICNE des finances est inférieur au montant de l'article 7622, le montant de l'article 7622 sera nul.

ANNEXES PATRIMONIALES - ETAT DE LA DETTE - DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE		IV - ANNEXES B1.1	
B1.1 - DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)			
Nature	Débit de la dette de la ligne au 31/12/N	Montant maximum autorisé au 31/12/N	Excédent autorisé au 31/12/N
(Pour chaque ligne, indiquer le numéro de compte)	(Débit)	(Débit)	(Débit)
B11 Amortissements			
B12 Amortissements			
B13 Lignes de trésorerie liées à un emprunt			
B14 Billets de trésorerie			
B19 Autres crédits de trésorerie			
B19 Crédits de trésorerie (Total)	0,00	0,00	0,00

(1) Circuler N° NOR: INT390071C ou 22021398.

(2) Lorsque le solde de la dette de la ligne de trésorerie est négatif, le montant maximum autorisé est égal à l'absolue de ce solde. Les crédits de trésorerie sont comptabilisés au compte 8111 et pour les emprunts associés d'un montant de 100 000 € au maximum au compte 8112 et pour les emprunts associés d'un montant de 100 000 € au maximum au compte 8113.

ANNEXES PATRIMONIALES - ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16448 et 166)

Niveau (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Opérations prévues ou chef de file	Date de signature	Date d'expiration ou date de modification	Montant (€)	Taux		Dette	Pré-ajustement de la dette	Profil d'amortissement	Possibilité de remboursement anticipé	Catégorie de dette
					Index (4)	de base					
183 Emprunts obligataires (164)				8,00							
184 Emprunts auprès des établissements financiers (166)				15 188 828,72							
1841 Emprunts en euros (166)				15 188 828,72							
06725 00020080 14	CREDIT MUTUEL	21/02/2008	31/12/2008	174 000,00		0,000	0,000		T	P	A-1
06726 00020080 24	CREDIT MUTUEL	12/04/2007	31/12/2007	186 000,00		0,000	0,000		A	P	A-1
07008K45	CREDIT AGRICOLE BOURGES	01/01/2018	05/10/2018	1 486 000,00		0,000	0,000		T	P	A-1
1548 00725 00020066	CREDIT MUTUEL	09/04/2008	31/12/2008	184 000,00		0,000	0,000		A	P	A-1
7004303878	CREDIT AGRICOLE	27/01/2008	07/02/2008	98 000,00		0,000	0,000		T	P	A-1
7004307829	CREDIT AGRICOLE BOURGES	10/04/2007	31/12/2007	88 000,00		0,000	0,000		A	P	A-1
7006032283	CREDIT AGRICOLE BOURGES	01/01/2013	10/02/2013	123 472,89		0,000	0,000		T	P	A-1
7101201	CAISSE EPARGNE LOIRE CENTRE	18/07/2008	26/02/2008	132 800,00		0,000	0,000		T	P	A-1
7294328	CAISSE EPARGNE LOIRE CENTRE	01/01/2008	28/02/2008	128 756,41		0,000	0,000		T	P	A-1
7413011	CAISSE EPARGNE LOIRE CENTRE	01/01/2014	01/02/2014	140 800,00		0,000	0,000		T	P	A-1
8301258	CAISSE EPARGNE LOIRE CENTRE	30/04/2013	30/04/2013	2 000 000,00		0,000	0,000		T	P	A-1
8301770	CAISSE EPARGNE LOIRE CENTRE	30/04/2013	30/04/2013	800 000,00		0,000	0,000		T	P	A-1
8156343305841ND	CAISSE EPARGNE LOIRE CENTRE	04/07/2019	11/01/2019	2 500 000,00		0,000	0,000		T	P	A-1
8158445232884	CAISSE EPARGNE LOIRE CENTRE	04/07/2019	11/01/2019	600 000,00		0,000	0,000		T	P	A-1
Caution pour METY al PPP (166)				3 201 846,53		1,102	0,800		T	C	A-1
Caution pour METY al PPP (166)				278 000,00		0,000	0,000		A	P	A-1

Niveau (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Opérations prévues ou chef de file	Date de signature	Date d'expiration ou date de modification	Montant (€)	Taux		Dette	Pré-ajustement de la dette	Profil d'amortissement	Possibilité de remboursement anticipé	Catégorie de dette
					Index (4)	de base					
MON027852	BOETE DE FINANCEMENT LOCAL	31/03/1988	31/12/1988	28 237,65		0,000	0,000		A	P	A-1
MON027853	BOETE DE FINANCEMENT LOCAL (PRL)	24/06/2003	24/06/2003	200 000,00		0,000	0,000		S	P	A-1
MON027854	BOETE DE FINANCEMENT LOCAL (PRL)	26/05/2003	31/12/2003	100 000,00		0,000	0,000		T	P	A-1
MON027857	BOETE DE FINANCEMENT LOCAL (PRL)	11/12/2008	01/01/2008	138 000,00		0,000	0,000		A	P	A-1
MON027859	BOETE DE FINANCEMENT LOCAL (PRL)	18/05/2008	31/12/2008	261 000,00		0,000	0,000		A	P	A-1
MON033714EUR	CASSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	16/12/2020	20/01/2021	1 634 133,63		0,150	0,000		T	C	A-1
16272938EUR	DECA MUNICIPAL AGENCY	27/11/2001	31/12/2001	1 304 420,20		0,000	0,000		T	P	A-1
1643 Emprunt en euros (166)				0,00							
1644 Emprunt en euros (166)				0,00							
186 MDPAs et cautions/épaves (166)				0,00							
187 Emprunt et dette assurée de conditions particulières (166)				0,00							
1871 Avances consolidées de Trésor (166)				0,00							
1872 Emprunt au compte spécial de Trésor (166)				0,00							
1873 Dette pour METY al PPP (166)				0,00							
1874 Dette envers les collectivités locales (166)				0,00							
1875 Avances emprunts et dettes (166)				0,00							

IV - ANNEXES
ANNEXES PATRIMONIALES - ETAT DE LA DETTE - TYPLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENGAGEMENT

Structure	B1.4 - TYPLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENGAGEMENT (1)								Autres Indicateurs
	(1) Indicateur sans euro	(2) Indicateur sans euro ou autre unité	(3) Indicateur sans euro	(4) Indicateur sans euro et sans unité	(5) Indicateur sans euro	(6) Indicateur sans euro	(7) Indicateur sans euro	(8) Indicateur sans euro	
(A) Taux fixe à terme, Taux variable simple, Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement, Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sans arbitrage), Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (collar)	23	0	0	0	0	0	0	0	
(B) Intérêt à terme, Pas d'effet de levier	11 829 264,29	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Options d'échange (parapente)	0	0	0	0	0	0	0	0	
(D) Multi-croissance / Jaeger's / cap	0	0	0	0	0	0	0	0	
(E) Multi-croissance / Jaeger's	0	0	0	0	0	0	0	0	
(F) Autres types de structures	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	11 829 264,29	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Cette annexe renvoie le détail de détail au 6101(N) après opérations de couverture effectuées.

IV - ANNEXES
ANNEXES PATRIMONIALES - ETAT DE LA DETTE - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

Indicateur de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	B1.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)										
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant au 31/12/2021	Date de fin du contrat	Opérateur ou co-opérateur	Type de couverture (2)	Niveau de couverture (charge au mois)	Historique de l'engagement de couverture	Date de début du contrat	Participation de négociant indicée (3)	Montant des commissions directes	Primes payées pour l'achat de l'option
Taux fixe (2024)		0,00					0,00			0,00	0,00
Taux variable simple (2024)		0,00					0,00			0,00	0,00
Taux combiné (2024) (3)		0,00					0,00			0,00	0,00
Total		0,00					0,00			0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, indiquer une ligne par emprunt couvert.
(2) Il s'agit d'un taux variable ou fixe pas défini comme la simple addition d'un taux fixe de référence et d'une marge exprimée en pourcentage.
(3) Indiquer la participation au règlement des débits : A : aucune, B : remboursable, C : remboursable, D : remboursable, X : autre.

ANNEXES PATRIMONIALES - ETAT DE LA DETTE - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE										IV B1.5	
B1.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)											
Instrument de couverture (pour chaque ligne, indiquer le niveau de contrepartie)	Méthode de l'emprunt ouvert	Financement			Charges et produits associés à l'émission de l'emprunt			Comptes à débiter en cas de contrepartie		Produits d'IFI	Produits d'IFI
		Indice	Niveau de base	Indice	Revenu de base	Charges d'IFI	Produits d'IFI	Produits d'IFI	Produits d'IFI		
Taux fixe (Basis)										0,00	0,00
Taux variable majoré (Basis)										0,00	0,00
Taux complexe (Basis) (2)										0,00	0,00
Total										0,00	0,00

(1) Indiquer l'index utilisé ou la formule de base.
 (2) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le revenu et le taux de vote ou le swap.
 (3) Catégorie d'emprunt. Établir à l'usage de la distribution des emprunts au sein des collectifs territoriaux.

ANNEXES PATRIMONIALES - ETAT DE LA DETTE - DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME										IV B1.6	
B1.6 - DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)											
Régime de la dette	Méthode de l'emprunt	Dette en capital à l'emprunt (2)			Dette en capital au 01/01/21			Amande à payer au cours de l'emprunt		Indice (3)	Dette
		Indice	Niveau de base	Indice	Revenu de base	Charges d'IFI	Produits d'IFI	Produits d'IFI	Produits d'IFI		
Autriche										0,00	0,00
Autriche										0,00	0,00
Autriche										0,00	0,00
Total										0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public, accepte de garantir un emprunt au profit d'un autre organisme avec ou sans contrepartie financière de contrepartie.
 (2) Le détail en capital à l'emprunt correspond à la part de dette pour un emprunt à taux fixe ou à taux variable.
 (3) Il s'agit des indices ou du taux de conversion initial et corrigé de l'indice d'IFI et des indices, évalués des au sein de contreparties et comptabilisés à l'article 605.

IV – ANNEXES
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES

(issus des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la pife en charge d'un emprunt)

B1.7 – AUTRES DETTES

IV – ANNEXES
ANNEXES PATRIMONIALES – EMPRUNTS GARANTIS

B1.1 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS

Désignation de l'opération	Année de mobilisation et d'amortissement Année	Objet de l'emprunt garanti	Capital prélevé ou ché de pife	Montant initial	Capital restant à la clôture de l'exercice	Taux initial (%)	Taux initial		Taux à la date de vote du budget (1)		Cotisation à l'emprunt (7)	Indice ou taux de modification l'emprunt	Annuité payable au cours de l'exercice		
							Taux initial (%)	Taux actuel (%)	Taux initial (%)	Taux actuel (%)			En taux (8)	En taux (9)	
Totaux des emprunts contractés par des collectivités ou des établissements publics				8,00	0,00									0,00	0,00
Totaux des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des établissements publics				0,00	0,00									0,00	0,00
Totaux des emprunts contractés pour des opérations de investissement				8,00	0,00									0,00	0,00
TOTAL GÉNÉRAL				8,00	0,00									0,00	0,00

(1) Indiquer le pourcentage de l'annuité payable au cours de l'exercice. Pour les emprunts à taux fixe, le pourcentage est de 100%.
 (2) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (C inclut les taux variables qui ne sont pas soumis à l'indexation d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
 (3) Indiquer le type d'index : les EURIBOR 3 mois...
 (4) Taux annuel, brut tous impôts.
 (5) Taux hors opérations de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau de la cote de vote du budget.
 (6) Pourcentage de modification de l'annuité payable au cours de l'exercice. (CERFI 05/77C du 28 Juin 2010 sur les modalités de calcul des annuités hors indexation).
 (7) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comparables à l'article 86111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV - ANNEXES
ANNEXES PATRIMONIALES - CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

IV
B7.2

B7.2 - CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

	Valeur en euros
Total des annuités d'apports garanties à échoir dans l'exercice (1)	0,00
Total des premières annuités enlèves des nouvelles garanties de l'exercice (2)	0,00
Annuités nettes de la dette de l'exercice (3)	0,00
Produits pour garanties d'emprunts	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	0,00
Recettes nettes de fonctionnement	0,00
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (4)	I / II

(1) Montants des annuités L. 4321 et L. 4323-1 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.
(2) Hors opérations visées par l'article L. 4323-2 et L. 4323-4 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.
(3) Calcul de la dette D. 181103 du CGCT.
(4) Les garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice ne doivent pas représenter plus de 35 % des recettes nettes de fonctionnement de cet exercice.

IV - ANNEXES
ANNEXES PATRIMONIALES - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/21

IV
B9

B9 - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/21

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)		TOTAL	EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES ET TITULAIRES	
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET		AGENTS TITULAIRES	AGENTS TITULAIRES
EMPLOIS FONCTIONNELS (A)		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00
Directeur général des services	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (B)		9,00	1,12	10,12	9,12	0,00
Adjoint administratif	C	3,00	0,00	3,00	2,80	0,00
Adjoint administratif principal 2ème classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00
Adjoint administratif principal de 1ère classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00
Adjoint administratif principal de 2ème classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00
Attaché	A	0,00	0,14	0,14	0,14	0,00
Rédacteur principal de 1ère classe	B	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00
Rédacteur principal de 2ème classe	B	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (C)		2,00	0,00	2,00	2,00	0,00
Adjoint technique	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00
Adjoint technique principal de 2ème classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00
FILIERE SOCIALE (G)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (H)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (I)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (J)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (K)		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00
Adjoint territorial du patrimoine	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00
FILIERE ANIMATION (L)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (M)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (N) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (B + C + D + E + F + G + H + I + J + K)		11,00	1,12	12,12	11,72	0,00

(1) Les grades et emplois sont désignés conformément à la décade n° 4001 - FTR9000 (CC de 21 ans, 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur classe d'origine.

(2) Catégories A, B et C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'ensemble des crédits. Les emplois comptés sont comptabilisés pour une année, les emplois non comptés sont comptabilisés à hauteur de la moitié de l'année prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equipement temps plein temps travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents. Révisés par leur quota de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année.

ETPT = Effectifs Moyens * quotient du temps de travail / période d'activité sur l'année

V – ARRETE ET SIGNATURES	
ARRETE ET SIGNATURES	V
	A

Nombre de membres en exercice : 0
 Nombre de membres présents : 0
 Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0
 Contre : 0
 Abstentions : 0

Date de convocation :

Présentié par (1),
 A , le

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session
 A , le
 Les membres de l'assemblée délibérante (2).

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer « le président » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de de la Collectivité territoriale unique de de la métropole de du Conseil syndical de ...



NOTE DE PRESENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE

DES BUDGETS 2021

Communauté de communes Cœur de France (Conseil Communautaire du 6 avril 2021)

L'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Cette note est consultable sur le site internet de la Communauté de communes à l'adresse <http://www.cc-coeurdefrance.fr>

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2021. Il respecte les principes budgétaires : sincérité, annualité, unicité, spécialité et équilibre. Le projet de budget a été établi avec la volonté de :

- maîtriser les dépenses de fonctionnement,
- désendetter l'EPCI,
- poursuivre les investissements structurants.

1- Eléments de contexte

Malgré un déficit d'environ 3 000 habitants, la Communauté de communes Cœur de France, 19 communes rassemblées, se situe dans la moyenne des 997 Communautés de communes françaises au 1^{er} janvier 2020 dont la population moyenne est de 22 000 habitants, pour un nombre moyen théorique de 25 communes.

1.1 Contexte économique et social

Selon les dernières données locales disponibles auprès de l'Insee, la Communauté de communes Cœur de France recensait **18 234 habitants** en 2017. Un peu moins de 3 000 ménages, dont la taille est en moyenne de 2 personnes, seuls 2 000 sont composés d'un couple avec enfants. Sur 8 900 ménages, 3 700 sont retraités soit plus de 30 %. Parmi les 5 100 familles, 2 800 n'ont aucun enfant de moins de 25 ans. Il existe environ **11 500 logements** sur le territoire de l'EPCI dont 1 800 sont vacants, un taux double par rapport à la moyenne nationale.

Les résidences principales représentent 77 % dont les occupants sont à 62 % propriétaires. Sur **1 000 jeunes de 18 à 24 ans**, seuls 340 sont scolarisés. Sur **10 000 personnes en âge de travailler** (15 à 64 ans), 70 % sont actifs. Les quelques 7 000 emplois dans la zone relèvent à 40 % de l'administration publique. On dénombre **1 300 chômeurs** soit 17 % (environ 14 % pour le Cher), les plus touchés étant les jeunes de 18 à 24 ans, deux fois plus touchés que les autres catégories. Un peu moins de 600 foyers sont bénéficiaires du RSA. Pour **300 décès** annuels, on compte environ **120 naissances**. On compte 11 médecins généralistes pour les 19 communes. 8 700 ménages fiscaux dont environ 42 % sont imposés. D'un point de vue économique, on dénombre un peu plus de **600 établissements** sur le territoire des 19 communes de l'EPCI. Seuls 20 établissements comptent plus de 50 salariés. Sur **5 600 salariés**, 2 400 relèvent de l'administration publique, 1 000 de l'industrie et un peu moins de 2 000 du commerce et des services. 115 entreprises ont été créées en 2019, en évolution sensible constatée depuis 2017. Le secteur ne dispose que de 5 hôtels pour environ 140 chambres. Environ **500 associations** sont enregistrées au sein du répertoire nationale des associations.

1.2 Contexte budgétaire

En 2018, les journaux tiraient « avec une dette de 29.6 millions d'euros au 31 décembre 2018, Saint-Amand-Montrond est classé 8^{ème} commune de plus de 10 000 habitants la plus endettée de France ». La Communauté de commune n'était pas loin.

Depuis, la situation a évolué. La principale ville de la Communauté de commune est passée sous le seuil des 10 000 habitants. La dette de la ville s'élève à 18 millions et celle de la Communauté de communes à 12 millions d'euros. La capacité de désendettement dépasse les 10 années alors qu'elle est en moyenne de 4 ans pour les EPCI de la même catégorie.

Cette situation invite à une certaine forme de rigueur budgétaire. Rigueur mais pas inaction puisque les élus ont fait le pari courageux de mener de front les deux objectifs : réduire la dette et continuer à investir dans les projets structurants.

1.3 L'effectif de la collectivité

Il est d'usage de parler du taux d'administration des collectivités et de leurs groupements. En France, 330 000 agents publics travaillent dans les organismes intercommunaux. La Communauté de communes compte 15 agents chargés d'exercer les compétences de l'intercommunalité.

L'effectif d'un EPCI est sans commune mesure avec celui d'une commune. A titre d'information, pour la strate de communes de 10 000 à 20 000 habitants, on dénombre en moyenne 17 agents « équivalent temps plein » pour 1 000 habitants.

Le tableau des effectifs laisse apparaître un besoin en compétences informatique/systèmes d'information et de communication et en communication institutionnelle, ce sont les deux prochains postes à créer.

2- Priorités du budget

2.1 Les trois priorités du mandat 2020-2026

Les trois priorités sont :

- Santé
- Economie
- Tourisme

2.2 Les limites

Aux termes des articles L.2337-3, L.3336-1, L.4333-1 et L.5211-36 du CGCT, les EPCI peuvent recourir à l'emprunt. Le produit des emprunts constitue l'une des recettes non fiscales de la section d'investissement du budget des collectivités (article L. 2331-8 du CGCT). Les emprunts correspondent au volume global des dettes contractées à plus d'un an pendant l'exercice.

Les emprunts sont **exclusivement** destinés à financer des investissements. Les emprunts n'ont pas à être affectés explicitement à une ou plusieurs opérations d'investissement précisément désignées au contrat. Ils peuvent être globalisés et correspondre à l'ensemble du besoin de financement de la section d'investissement prévu au budget.

Le contrôle des emprunts des collectivités locales s'exerce à travers le principe d'équilibre budgétaire prévu à l'article L.1612-4 du CGCT. **En aucun cas l'emprunt ne doit combler un déficit de la section de fonctionnement** ou une insuffisance des ressources propres pour assurer l'amortissement de la dette. En outre, les dépenses imprévues inscrites à la section d'investissement du budget ne peuvent être financées par l'emprunt (article L. 2322-1 du CGCT). Sous cette réserve, le produit des emprunts prévu au budget primitif **peut assurer l'équilibre de la section d'investissement.**

3- Montant du budget 2021

3.1 Budget principal

La section de fonctionnement s'équilibre à 4 440 914 €

En dépense

Chapitre 011 Dépenses à caractère général : 435 440 €

Chapitre 012 Charges de personnel : 730 080 €

Chapitre 014 Atténuation de produits : le fonds de national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) est estimé à 62 591 € en 2021.

Chapitre 65 Autres charges de gestion courante : suite au passage à la M57 au 01/01/2020, ce chapitre regroupe les anciens chapitres 65 et 67 de la M14 : 1 372 369 €

Les subventions d'équilibre versée aux budgets annexes

- Aire d'accueil : 173 874,18 €

- Assainissement : 0 €

- Tourisme : 200 000 €

- Zone d'activité : 0 €

Chapitre 66 Intérêts de la dette : 285 797 €

En recette

Chapitre 013 Atténuation de charges : ce chapitre regroupe les remboursements sur rémunération des agents en maladie : 0 €

Chapitre 70 Produits des services : ils correspondent aux recettes générées par les différents services proposés à la population : 484 200 €

Chapitre 73 Impôts et taxes : la prévision est évaluée en tenant compte d'une hausse des taux sur l'année 2021 (1FB à 6,5%), de la diminution de l'assiette et de la révision des valeurs locatives opérées par la DGFIP soit 3 032 317 €

Chapitre 74 Dotations et participations : 301 738 €

Chapitre 75 Autres produits de gestion courante : ce chapitre comporte essentiellement les recettes des revenus des immeubles : 106 356 €

Chapitre 76 Produits financiers : 0 €

La section d'investissement s'équilibre à 4 454 383 €

En dépense, les principaux projets de l'année 2021 sont les suivants :

- la construction de la Maison de Santé avec 17 professionnels de santé,
- la montée en puissance de l'activité économique à la Passerelle,
- le projet de développement touristique,
- STEP : Saint-Amand-Montrond, Meillant et La Celle.

3.2 Budgets annexes

Budget annexe « Citoyens Français Itinérants »

La section de fonctionnement s'équilibre à 175 214,18 €

La section d'investissement s'équilibre à 142 698,42 €

L'équilibre budgétaire nécessite la prévision d'une subvention d'équilibre de 173 874,18 € en provenance du budget principal.

Budget annexe « Assainissement »

La section de fonctionnement s'équilibre à 1 909 915,07 €

La section d'investissement s'équilibre à 2 588 599,55 €

L'équilibre budgétaire ne nécessite pas de subvention d'équilibre.

Budget annexe « Tourisme »

La section de fonctionnement s'équilibre à 266 576 €

La section d'investissement s'équilibre à 107 101,68 €

L'équilibre budgétaire nécessite la prévision d'une subvention d'équilibre de 200 000 € en provenance du budget principal.

Budget annexe « ZA »

La section de fonctionnement s'équilibre à 713 793 €

La section d'investissement s'équilibre à 633 415 €

L'équilibre budgétaire ne nécessite pas de subvention d'équilibre mais nécessite de contracter un emprunt de 613 031 €

4- Crédits d'investissement

4.1 Le choix de la pluri annualité

La loi organique relative aux lois de finances (LOLF) du 1er août 2001 a réformé la présentation du budget de l'État. Ainsi, depuis l'entrée en vigueur de la LOLF, l'ensemble des dépenses de l'État fait l'objet d'une double autorisation parlementaire, qui plafonne les crédits et encadre la chaîne de la dépense : les autorisations d'engagement et les crédits de paiement.

Les autorisations d'engagement (AE) constituent "la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées". Elles sont entièrement consommées dès l'origine de la dépense, c'est-à-dire lors de la signature de l'acte juridique engageant la dépense. Les autorisations d'engagement sont le support de l'engagement de dépenses qui **peuvent s'étaler sur plusieurs années**, comme par exemple pour des investissements, dont la réalisation et le paiement peuvent être échelonnés sur plusieurs exercices.

Les crédits de paiement (CP) représentent "la limite supérieure des dépenses pouvant être ordonnancées ou payées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations d'engagement". Ils sont le support de règlement de la dépense engagée au préalable. Dans le cas d'un engagement juridique s'exécutant sur plusieurs exercices, la consommation des CP est échelonnée sur plusieurs exercices budgétaires, jusqu'à atteindre le total des autorisations d'engagement initiales.

4.2 Les AP/CP de Cœur de France

Voirie d'intérêt communautaire

Orval : route de Lignières, travaux de voirie, enfouissement des réseaux et restitution de l'éclairage public (2.21 millions)

Saint-Amand-Montrond : rue Guillon (1.15 million), maîtrise d'œuvre, travaux de voirie, enfouissement des réseaux et restitution de l'éclairage public, Le Breuil, travaux Pont de Fer (415 000 euros)

Charenton-du-Cher : rue de la Chapelle (156 000 euros)

Sans être un AP/CP sont programmés en 2021 à **Saint-Pierre-Les-Étieux**, les travaux de la rue Sarreau

Eclairage public

Changement des ampoules "ballon fluo" par des LED pour les communes de Bouzais - Brueire-Alichamps - Charenton-du-Cher - Drevant - Meillant - Orval - Saint-Amand-Montrond - Saint-Pierre-les-Étieux (271 000 euros)

Santé

Création d'une maison de santé pluridisciplinaire - ancienne école La Chaume (1,5 million)

Urbanisme et habitat

PLU-H (260 000 euros)

Assainissement

Création d'une nouvelle station d'épuration à Meillant (1,36 million)

Maîtrise d'œuvre La Celle, création d'un réseau de collecte des eaux usées (252 000 euros)

Développement économique

« La Passerelle » : création d'un espace de formation rue Bouchacourt (2,26 millions)

5- Niveau de l'épargne brute et de l'épargne nette

La capacité d'autofinancement (CAF) correspond à l'ensemble des ressources financières générées par les opérations de gestion de l'établissement et dont il pourrait disposer pour couvrir ses besoins financiers. Elle mesure la capacité de ce dernier à financer sur ses propres ressources les besoins liés à son existence, tels que les investissements ou les remboursements de dettes. Elle représente l'excédent de ressources internes dégagées par l'activité de l'établissement et peut s'analyser comme une ressource durable.

5.1 CAF brute

La CAF brute est égale aux produits réels de fonctionnement (encaissables) - les charges réelles de fonctionnement (décaissables). Elle s'élève à 1 088 330 € (3 974 611 en recettes et 2886 280 en dépenses)

5.2 CAF nette

La CAF nette est égale à la CAF brute amputée du remboursement en capital de la dette. La CAF nette représente donc l'autofinancement de la collectivité. Elle s'élève à 122 330 €. Cela correspond à 6,7 € par habitant, la moyenne nationale s'établissant à 35 € par habitant.

6- Niveau d'endettement de la collectivité

6.1 L'origine de la dette

L'origine de la dette est essentiellement liée aux travaux de voirie et d'éclairage public. Les taux d'imposition très bas lors de la création de l'EPCI a également contribué à limiter les ressources.

L'aire d'accueil des gens du voyage

Le budget annexe occasionne des dépenses sans aucune recette. Le mode de gestion doit être révisé à l'avenir.

Centre Balnéoludique BALNEOR

Dans le cadre de la compétence facultative, la Communauté de communes Cœur de France a défini la gestion du centre balnéoludique - Balnéor d'intérêt communautaire dans sa délibération du 9 novembre 2018. La délibération du Conseil communautaire en date du 9 novembre 2018 a modifié les statuts de Cœur de France et la prise d'une compétence facultative « Gestion du centre balnéoludique - Balnéor ».

Un contrat de délégation de service public a été conclu par la commune de Saint-Amand-Montrond pour la gestion du site avec la Société ACTION DEVELOPPEMENT LOISIR, au nom commercial « ESPACE RÉCRÉA » dont le siège social est situé 18 rue Martin Luther King à Saint-Conteste (14280). La durée du contrat a été fixée à 5 ans à compter du 1^{er} décembre 2018, date marquant la prise d'effet du contrat. Le centre occasionne environ 500 000 euros de dépense d'investissement et 500 000 euros de dépense de fonctionnement annuel.

6.2 Capacité de désendettement

La capacité de désendettement est un indicateur qui répond à la question : en combien d'année une collectivité peut-elle rembourser sa dette si elle utilise pour cela son épargne brute ? Techniquement, il s'agit de diviser la dette au 31 décembre par le montant de l'épargne brute (recette de fonctionnement - dépense de fonctionnement).

Au 1^{er} janvier 2021, la capacité de désendettement est de 11 129 264 / 1 088 330 = 10,2 ans

7- Niveau des taux d'imposition

Dans la catégorie des groupements de 15 000 à 30 000 habitants, 369 Communes de communes relèvent de la fiscalité professionnelle unique contre 62 relevant de la fiscalité additionnelle. La Communauté de communes Cœur de France relève de la fiscalité additionnelle. La population moyenne des Communes de communes en 2020 est de 22 161, celle de Cœur de France est de 18 234.

7.1 Les impôts locaux

Le dégrèvement de la taxe d'habitation de la résidence principale, a été institué à compter des impositions établies au titre de 2018 (article 1414 C du CGI). Les résidences secondaires n'entrent pas dans le champ de cette réforme.

En 2020, la taxe d'habitation a été dégrèvée à 100 % sur la base des taux et des abattements de 2019. Cette réforme doit permettre à environ 80 % des foyers d'être exonérés de la taxe d'habitation. La contribution à l'audiovisuel public (CAP) n'est pas incluse dans le dispositif.

7.2 La hausse des taux en 2021

Les taux des impôts directs locaux 2020 étaient :

Taxes	Taux	Bases	Produit fiscal
TFB	5,47	19 862 944	1 091 536
TFNB	9,7	1 173 067	113 788
CFE	5,47	6 136 797	336 662

Le levier fiscal consiste à augmenter, en ce début de mandat et pour une fois durant le mandat, la taxe foncière en passant d'un taux de 5,47 % à 6,5 %, générant une recette supplémentaire de 162 964 euros.

8- Principaux ratios

Les données synthétiques sur la situation financière de l'EPCI comprennent onze ratios définis à l'article R.2313-1 du CGCT. Le ratio 8 n'étant plus calculé. Il correspondait au coefficient de mobilisation du potentiel fiscal.

8.1 Ratio 1 – Les dépenses réelles de *fonctionnement* (DRF) / population
Il s'agit du montant total des dépenses de fonctionnement en mouvement réels soit 2 955 307 / 18 234 = **162** (moyenne nationale 300)

8.2 Ratio 2 – Produit des *impositions* directes / population soit 2 915 230 / 18 234 = **160**

8.3 Ratio 3 – *Recettes* réelles de *fonctionnement* (RRF) / population soit 3 797 890 / 18 234 = **208** (moyenne nationale 352)

8.4 Ratio 4 – Dépenses brutes d'*équipement* / population
Les dépenses sont celles des immobilisations corporelles (20, 21,23), des travaux effectués d'office pour le compte de tiers (454), des opérations d'investissement (456, 458), travaux en régie soit 2 216 065 / 18 234 = **121** (moyenne nationale 103)

8.5 Ratio 5 – *Dette* / population
Il s'agit du capital restant dû au 31 décembre de l'exercice / population soit 11 129 264 / 18 234 = **610** (moyenne nationale 159)

8.6 Ratio 6 – *DGF* / population
Il s'agit de la part de la contribution de l'Etat au fonctionnement de la collectivité (741) / population soit 139 500 / 18 234 = **7,65**

8.7 Ratio 7 – Dépenses de *personnel* / DRF
La mesure de la charge de personnel de la collectivité représente une dépense incompressible à court terme, quelle que soit l'évolution de la population. Ce coefficient de rigidité représente 692 125 / 2 955 307 = **23 %**

8.8 Ratio 9 – Marge d'*autofinancement* courant / RRF

La capacité de la collectivité à financer l'investissement une fois les charges obligatoires payées. Plus le ratio est faible, plus la capacité à financer l'investissement est élevé. Ce ratio est de $(2\,955\,307 + 1\,175\,759) / 3\,797\,890$ soit **108%**. Ce ratio étant supérieur à 100 %, un recours à l'emprunt sera nécessaire pour financer l'investissement.

8.9 Ratio 10 – Dépenses brutes d'*équipement* / RRF

Le taux d'équipement représente l'effort d'équipement de la collectivité au regard de sa richesse. Ce ratio doit être relativisé car les programmes d'équipement se jouent sur plusieurs années. Soit $2\,216\,065 / 3\,797\,890 =$ **58 %**

8.9 Ratio 11 – *Dette* / RRF

Le taux d'endettement mesure la charge de la dette d'une collectivité relativement à sa richesse. Ce ratio est de $11\,129\,264 / 3\,797\,890 = 2,9$ soit **290 %** contre 82 % en moyenne nationale.

Le coefficient d'*intégration fiscale*

Le coefficient d'intégration fiscale (CIF) permet de mesurer l'intégration d'un EPCI au travers du rapport entre la fiscalité qu'il lève et la totalité de la fiscalité levée sur son territoire par les communes et leurs groupements. Il constitue un indicateur de la part des compétences exercées au niveau du groupement.

Le principe est : plus les communes auront transféré de pouvoir fiscal au groupement, plus on supposera qu'elles lui auront également transféré des compétences. Dès lors, plus les communes auront « joué le jeu » de l'intercommunalité, plus la DGF sera valorisée.

Le CIF des communautés de communes est égal au rapport entre :

- les recettes de l'EPCI
- et les mêmes recettes perçues par les communes regroupées et l'ensemble des établissements publics de coopération intercommunale sur le territoire

Le coefficient d'intégration fiscale pour le Cœur de France est de 0.15. Il est en moyenne de 0.34 pour les groupements à fiscalité propre de même nature.

En résumé

Le montant des dépenses réelles de fonctionnement de la communauté de communes Cœur de France est maîtrisé. Il est deux fois moins important que la moyenne nationale. La part des dépenses de personnel est faible, deux fois moins élevée que pour des EPCI similaires. Les recettes de l'établissement public sont faibles, représentant deux tiers des recettes d'établissement similaires. Les dépenses d'équipement sont correctes et correspondent aux compétences exercées. Le taux d'endettement est important, plus de trois fois la moyenne nationale. Il faudrait 10 ans à la collectivité pour se désendetter contre 4 ans en moyenne nationale. Le niveau d'imposition est correct. L'EPCI est très faiblement soutenu par la dotation globale de fonctionnement de l'Etat : 10^{ème} rang par rapport aux 16 groupements du Cher alors qu'il occupe la 5^{ème} place au niveau de la population.